

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

N° DELIB\_2023\_57

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27  
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 décembre 2023

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, CALLEJA, DELOLY, GREGOIRE, GUILHOT, JULIEN, VARACCA, VIOSSAT

MMES BLANC M. Françoise, MAIRE, ORAND, PERROT, TANIOS,

Excusés ayant donné pouvoir : MM. ESTEVES (pouvoir à M. VALLON), HERVIOU (pouvoir à M. VARACCA),

MMES BLANC Christine (pouvoir à Mme BLANC M. Françoise), PACHOUD (pouvoir à Mme ORAND), RACHON (pouvoir à M. JULIEN), RIVATON (pouvoir à Mme MAIRE)

Excusés : M. BOINOT, LAURENT et MMES COUTURIER, GLAZKOFF, LAURENCO, NAZZI

Secrétaire de séance : MME ORAND

**Objet : Complément sur la durée d'amortissement des biens dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget communal et les budgets annexes à compter du 01 janvier 2024**

*Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales – Décisions budgétaires*

VU la délibération n°2023-41 du 16 octobre 2023 portant approbation du mode de gestion et de la durée d'amortissement des biens dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget communal et les budgets annexes à compter du 01 janvier 2024

Considérant le besoin de compléter le tableau d'amortissement pour la nature comptable 2181 :

Imputation M57	Libellé du compte	Durées d'amortissement	Commentaires ou exemples
<b>2180X</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		
2181	Installation générales, agencements et aménagements divers	5	Aménagement des biens loués, immeubles de rapport (petit travaux : cloisons amovibles, éléments décoration ...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Adopte** la durée d'amortissement pour la nature comptable 2181 selon le tableau ci-dessous  
**Autorise** le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif au présent budget

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 18/12/2023

Le Maire,



Bernard VALLON